Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_38-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_38

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme H. THEBAULT-DONDEL

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_38-DE

26-38) AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux Finances

Service émetteur : DR/FIN
Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires
Pièce annexe : -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les règles de la comptabilité publique, et les nomenclatures applicables ;
VU les exécutions budgétaires ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 08 avril 2026 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement ;
CONSIDERANT que le résultat à affecter est constituer par le résultat comptable de l'exercice soit 20 744.79 € augmenté du résultat de clôture de 2024 de 0 € soit un résultat cumulé de 20 744.79 € ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** le résultat de la section d'exploitation du budget assainissement de la manière suivante :
  - en section d'investissement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » : 0 €
  - en report en fonctionnement sur le compte 002 : 20 744.79 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (CHARLES, CHENOT, GAILLARD + pouvoir, CORNU-HUBERT)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance, Le Maire,

H. THEBAULT-DONDEL J. LE BESCO